



MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2024
Délibération n°2024-01-002

OBJET : Acquisition d'une parcelle en bordure de voirie

Date de convocation :
9 janvier 2024

En exercice : 15 membres

Présent(s) : 13

Pouvoir(s) : 0

Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 16/01/2024

Et son affichage

Délibération comportant 1 page(s), 0 annexe(s)

Le 15 janvier 2024, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle du conseil d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sous la présidence de Michel JASLEIRE

Les membres présents en séance :

Michel JASLEIRE - Stéphane POYET - Delphine IMBERT - Sébastien REYNAUD - Julien DERORY - Hélène BALLEREY - Sébastien MORLEVAT - Carole MURE - Bernadette FOREST - André TRUNEL - Charles DUTOIT - Roger GRANDPIERRE - Stéphane MORLEVAT

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Le ou les membres absent(s) non excusé(s) :

Le ou les membres excusés : Christophe MEUNIER - Laurine SOLLE

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame Hélène BALLEREY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la délivrance du permis de lotir montée de la source, une bande de terrain, cadastrée E 723, de 80m², « Les caves » avait été laissée le long de la voie communale pour élargir cette dernière.

La régularisation foncière n'a jamais été établie.

Un acte administratif sera fait afin de régulariser.

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de racheter la parcelle E 723 de 80 m²,
- **ESTIME** la valeur vénale du bien est à titre gratuit,
- **DÉCIDE** que l'acte authentique d'achat sera en la forme administratif,
- **AUTORISE** Mme la 1^{ère} adjointe à signer l'acte administratif entant que représentant « Acheteur »
- **AUTORISE** M. le maire à signer tous les documents nécessaires.

Essertines en Châtelneuf, le 15 janvier 2024

La secrétaire de séance
Hélène BALLEREY

Le Maire
Michel JASLEIRE



RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/01/2024
042-214200891-DE_2024_01_002-DE